Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 011-211100524-20261014-PV141026-AU

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six le quatorze octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le foyer communal, sous la présidence de Yannick DUFOUR-LORIOLLE, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame MULLER Dalèle ; Monsieur JUST Stéphane ; Madame PECH Pierrette ; Monsieur COUCEIRO DOS SANTOS Vincent ; Monsieur LAFFON Gilles ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Madame BONNAFOUS Nadine ;
Absents excusés : Madame ARTAUZOUL Astrid ; Monsieur LEBEAU Bertrand a donné procuration à Monsieur JUST Stéphane ;
Secrétaire : Madame MULLER Dalèle ;
ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 3 juillet 2026
- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes
- Demande subvention tranche 8 éclairage public
- Questions diverses : aménagement du boulodrome au Villaret

Approbation du conseil municipal du 3 juillet 2026
Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2026. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes
Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT adopté à la majorité par la Commission Locale des Charges Transférées par les membres de la CLECT le 2 juillet 2026. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Demande subvention tranche 8 éclairage public
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public « Tranche 8 : » création 1 éclairage public Rue de la mairie et 1 Chemin du Mazet.
La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 60% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

Questions diverses
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une décision du Maire a été prise en date du 8 juillet 2026, afin de de régulariser le chapitre 21 suite à un dépassement de crédit suite à l'achat d'un abri de jardin en bois pour les jeunes et d'équipements :

Désignation	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Article 2131/21 opération 205 Construction bâtiments publics Travaux église	-4 600.00	
Article 2138/21 Autres constructions		+1 300.00
Article 2188/21 Autres		+3 300.00

En ce qui concerne l'aménagement du boulodrome, Monsieur Hervé ALEXANDRE présente un plan existant et un projet. Monsieur Serge JALABERT présente le projet : création de 2 cadres supplémentaires, déplacement du chalet, une demande de raccordement à l'eau et l'électricité ainsi l'installation de deux spots supplémentaires. Monsieur le Maire présente le devis de Bv Bâtiment d'un montant de 5 114.92 euros, mais un devis plus adapté doit être réalisé. En fonction du coût, une consultation auprès des habitants pourrait être mise en place. Les arguments de l'association sont : pas d'affluence supplémentaire et buvette éloignée des voisins.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 19h40.

Le secrétaire

Monsieur le Maire

MAIRIE DE BROUSSES-VILLARET 09001 (Ariège)